

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (Union postale)
Un an..... f. 13. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

Telephone : 2327

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Quebec

QUEBEC

SAMEDI 5 MARS 1898

M. RENE DOUMIC

M. René Doumic, le critique littéraire bien connu de la *Revue des Deux Mondes*, s'est embarqué ces jours derniers au Havre en route pour New York. Il s'en vient faire une série de conférences à l'Université de Harvard. On dit qu'il doit visiter ensuite le Canada. Nous accomplirons donc une œuvre pleine d'actualité, d'intérêt et d'utilité en faisant connaître au public canadien ce personnage littéraire qui sera bientôt au milieu de nous. Nous ne saurions mieux faire, pour le présenter à nos lecteurs, que de reproduire l'étude vraiment remarquable que le P. V. Delaporte lui consacre dans les *Etudes* du 20 janvier, sous ce titre : *La vérité à tout le monde. Réflexions et critiques littéraires.*

I

"Après le plaisir qu'il y a à dire la vérité aux vivants, il reste le devoir de la dire aux morts." Ainsi raisonne et s'exprime M. René Doumic, au beau milieu de ses *Etudes sur la littérature française*, qui viennent de voir le jour, avant l'aurore de 1898 (1). Plaisir, devoir, vivants et morts : jolie antithèse, agréable cliquetis de vocables, riche matière à une dissertation de baccalauréat ou de licence — dans un siècle ou deux.

Selon M. Emile Fagnet, critique habile de la *Revue bleue*, comme M. René Doumic est habile critique des *Deux Mondes*, M. René Doumic excelle précisément en ceci qu'il accepte volontiers le devoir de dire la vérité aux morts, et qu'il est très disposé à ne point se priver de ce plaisir à l'égard des vivants (2).

Autre cliquetis de syllabes nombreuses et qui éclate dans un nuage d'encens. Mais ces deux demi-phrases sonnent-elles juste ? Glissons sur le plaisir, qui ne saurait être très vif quand on doit dire aux vivants des vérités très dures ; et, pour qui connaît un peu les choses et les hommes, le cas est assez fréquent. Venons au devoir. Quand il s'agit d'un critique, qui se pose, par état, en diseur de vérités et en redresseur de torts, je ne vois pas bien quel devoir impérieux le force de dire la vérité aux morts. D'abord ils n'en profiteront guère ; et puis, ce n'est point leur usage de se défendre. Pas n'est besoin d'un courage extraordinaire pour traîner un cadavre aux gémonies, ou pour aller crier à feu Trisso-

(1) *Etudes sur la littérature française*, deuxième série. Paris, Perrin, 1898. La phrase que nous citons est prise dans l'étude sur Edmond de Goncourt, p. 200.

(2) *Revue bleue*, 11 décembre 1897, p. 749.

tin, gisant sous la pierre du monument : "Monsieur, vous fûtes un sot."

M. Doumic raconte quelque part, avec complaisance, l'anecdote peu édifiante de cette fille perdue qui eut l'idée de jeter un bouquet de violettes sur le tombeau de Victor Hugo. Et M. Doumic de conclure, avec un demi-sourire : "Victor Hugo dut être content." Cette façon d'envisager les sentiments d'outre-tombe est particulière à M. Doumic ; mais elle ne laisse pas que d'étonner et de chagriner les lecteurs qui sont enclins à prendre toujours l'auteur des *Etudes sur la littérature française* pour une critique grave. Sans doute cette prostituée, — M. Doumic se sert de termes plus choisis, — s'amusant à jeter des fleurs sur le cadavre de Hugo, dit, si l'on veut, elle aussi, et avec une certaine éloquence, la vérité à ce pauvre mort. Mais ce mort ne dut point être content ; et, même quand il s'agit de Hugo, la mort est chose assez sérieuse pour qu'on n'en parle point aux vivants avec cette légère désinvolture.

Au surplus, c'est toujours aux vivants qu'on parle ; le devoir de dire la vérité aux morts est une expression en l'air dont on joue au bout d'une antithèse. On ne corrige point les morts ; et généralement on montre quelque vaillance, n'y eût-on aucun plaisir, à signaler les erreurs, les crimes littéraires (il y en a) des contemporains qui chevauchent au bord des sentiers de la postérité, qui cueillent deci delà des lauriers, des billets de banque et des prix Monthyon. On approche de l'héroïsme, si l'on ose dire la vérité aux contemporains illustres que l'ironie du même M. de Monthyon (ce mot ironiquement spirituel est de M. Doumic) appelle à couronner la vertu.

Dire la vérité aux vivants, quelle fière mission ! C'est en quelque sorte la glorieuse fonction du preux chevalier armé du glaive pour l'honneur, le droit, la justice. Le critique est un justicier, un vengeur. C'est le magistrat de la république des lettres ; et cette république a grand besoin d'une magistrature qui ne soit ni épurée, ni apeurée.

Av demeurant, je ne disconviens point qu'il y a, pour le juge et vengeur littéraire, des attitudes très diverses à prendre quand il doit dire la vérité. Il peut la faire sentir en l'insinuant dans une gerbe de fleurs ; on peut la chuchoter, la chanter, la crier, l'affirmer, avec le sourire aux lèvres. — *ridendo dicere verum*, — en brandissant des syllogismes ou en secouant le fouet de la satire. Cela dépend des tempéraments, des moyens d'un chacun, de la vérité, des circonstances. Tout le monde ne sau-

rait être un Juvénal ; bien peu se trouvent dans l'état de superbe indépendance qui permit à Boileau de donner les écrivains à l'infortuné chantre de la *Pucelle* et au polisson Linière. Il en est extrêmement peu (en est-il deux ?) qui aient en l'âme l'intrépidité, l'indomptable amour du vrai, les haines vigoureuses et généreuses d'un Louis Veillot.

D'aucuns s'installent critiques, à peu près comme leurs voisins s'établissent dans un petit fonds d'épicerie. Ils s'imaginent que l'alexandrin de Destouches est un axiome, et ils vont se le répétant, à cette fin de s'encourager à la besogne quotidienne :

La critique est aisée et l'art est difficile.

La critique, leur répondait jadis Louis Veillot, "paraît facile aux sots ; ils ignorent qu'il y faut des pensées (3) ; — et avec des pensées, tout ce qui en est le cortège naturel et la floraison : science, bon sens, goût délicat et original ; puis une plume, et l'habitude de s'en servir : enfin, par dessus tout cela, de la sincérité, de la franchise, du désintéressement, de l'indépendance, du caractère. D'où il s'ensuit que la somme de qualités nécessaires au critique est plus considérable que la somme des qualités ordinaires à l'homme de génie, à qui le génie tient lieu de tant de choses. Donc, ayez du génie. Sinon critiquez le génie ; car le génie a besoin d'être soutenu, d'être surveillé, d'être réveillé, d'être aiguillonné, quelquefois même fouetté, quand il n'est qu'un enfant sublime. — Tout ce qui, avec ou sans génie, gâte le métier, distille le solécisme, l'ennui, l'erreur, le mensonge, le vice,

Trahissant la vertu sur un papier coupable ;

tout cela doit être salué des sifflets et frotté des verges de la critique ; c'est un devoir. Les colonnes du journal, de la revue, du livre, sont un pilori ; de la pointe fine de votre plume, mais avec tous les égards pour l'auteur vivant, clouez cette œuvre fâcheuse au pilori. Vous aurez bien mérité des lettres, de la patrie, du genre humain. Certes, c'est bien quelque chose.

Bossuet donnait aux rois ce conseil magnifique : "Rois, gouvernez hardiment." Vous, critique, qui êtes par droit de conquête juge du génie et de ses œuvres, dites la vérité hardiment. Il se rencontre d'honnêtes gens qui, par devoir et avec un certain plaisir, seraient disposés à dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité ; mais en regardant soigneusement autour de soi, comme s'ils avaient peur d'être pris en flagrant délit de courage ; en regardant plus soigneusement encore au-dessus de

(3) *Libres Penseurs*, livre I, xvi.

soi, par crainte de déplaire en haut lieu à quelque notable distributeur de gloire ou de couronnes. A ceux-là on pourrait appliquer certains vers du bon La Fontaine, où je remplace les noms de bêtes par des noms d'individus fameux qui n'appartiennent point à la Société des gens de lettres ;

Ils n'osent point approfondir
De Macaire et Bertrand, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables licences.

Cette indulgence est lâcheté ou, si vous préférez, timidité. Un autre tort, également blâmable, c'est l'âpreté. Aboyer au voleur est chose méritoire pour un dogue ; mais mordre toujours, japper contre tout le monde, montrer les dents à tout propos, c'est injustice et méchanceté ; souvent même c'est dépit ou impuissance. Ce fut la manie de ce pauvre Edmond de Goncourt, dont M. Doumic fait brièvement et gentiment le procès : "Il débinait, débinait, débinait." Pincer sans rire, c'est bien ; rire sans pincer, c'est bien mieux ; mais riez ou pincez là où il faut ; ne pincez que s'il le faut et pas plus qu'il ne faut.

Parmi les gens de lettres arrivés, il y a une occasion, un jour, un jeudi, où l'on est censé dire la vérité aux morts et aux vivants : ce sont les réceptions à l'Académie française. Sous la coupole, en présence d'un public trié sur le volet et amené là pour applaudir, deux hommes d'esprit se livrent à un duel prolongé, et, selon la parole de je ne sais plus quel autre homme d'esprit, ils échanagent deux discours... sans résultat. Deux heures durant, ils font revivre le prédécesseur qui a été assez galant pour mourir et pour laisser son fauteuil à l'heureux élu ; de là vient que les deux immortels vivants découvrent toutes les vertus dans la vie et les livres du trépassé. En ces cas très fréquents, les deux discours s'acquittent, avec beaucoup de plaisir de leur devoir, lequel consiste trop souvent à mentir, dans le style le plus soigné, et sans se compromettre auprès du public qui est là pour applaudir. Sans aller chercher bien loin un exemple de ces belles menteries, rappelez-vous ce qui s'est échangé, audit lieu, en décembre dernier, à propos d'Alexandre Dumas fils. On a bonnement failli le déclarer bienfaiteur de l'humanité, apôtre de la vertu, régénérateur de la famille française.

Cette manière de dire la vérité aux vivants et aux morts est propre aux académiciens et aux orateurs funèbres. En ces occasions là, le dictionnaire de l'Académie se prête à tous les sens que les gardiens de la langue veulent y trouver : le jour signifie la nuit ; la vertu signifie les péchés capitaux... Il ne s'agit que de s'entendre.

(A suivre)

LE 'COURRIER DU CANADA' ET LE 'TABLET'

Le *Courrier du Canada*, en date du 24 février, publie un article très raide à l'adresse du *Tablet* et ses souffleurs.

Nous nous demandons même, étant données les circonstances et la demande de Léon XIII aux journalistes catholiques du Canada d'être "modérés en toutes choses", nous nous demandons même si l'article de notre confrère québécois n'est pas un peu trop raide. Car, après tout, le *Tablet* est un "grand organe catholique de publicité en Angleterre, publié sous le patronage indirect de Son Eminence le cardinal Vaughan". C'est le *Courrier* lui-même qui le dit. Le *Tablet* est peut-être même quelque chose de plus que cela. Dès lors, ne suffirait-il pas de signaler les erreurs que le *Tablet* commet, en parlant de nos questions—il en commet, nous l'admettons—, sans le vouer au mépris public? Est-il réellement nécessaire de lancer à l'adresse de cet organe catholique des périodes comme celle-ci, par exemple :

"On nous signale un article du *Tablet*, de Londres, reproduit pompeusement par le *Soleil*, en tête de ses colonnes, il y a quelques jours.

"Nous avons lu ce morceau dont s'est régalé l'organe libéral, et nous allons en dire franchement notre pensée.

"L'article du *Tablet* est de la même famille que vingt autres écrits du même journal au sujet de nos affaires, spécialement de notre question scolaire, écrits où le vrai est perpétuellement mêlé au faux, où l'on souffle tour à tour le chaud et le froid, où l'on soutient successivement le pour et le contre, où l'on dit blanc et noir du jour au lendemain avec une lamentable versatilité, en un mot où l'on montre trop souvent le plus étrange et le plus total oubli de la logique, de la prudence, de la vérité, des convenances, et de la justice."

L'écrivain du *Courrier* admet que ces paroles sont dures mais il prétend qu'elles ne sont pas exagérées. Nous aurions voulu voir la preuve qu'elles ne vont pas trop loin, car, franchement, elles nous ont paru excessives.

Nous avons lu l'article du *Tablet* dont il s'agit plus particulièrement en ce moment et quelques-uns des vingt autres écrits que flétrit avec tant de véhémence notre confrère. Nous y avons vu quelques erreurs, plus ou moins graves; mais nous n'y avons pu découvrir cet "oubli total de la logique, de la prudence, de la vérité, des convenances et de la justice" que M. Chapais dénonce. Ce sont là des expressions très vives à l'adresse d'un journal publié sous le patronage au moins indirect d'un cardinal de la Sainte Eglise.

Si, encore, cette dénonciation était appuyée sur de fortes preuves, nous ne dirions rien, car la vérité a des droits envers et contre tous. Mais cette preuve nous paraît manquer totalement. Si M. Chapais nous la donne plus tard, nous admettrons qu'il a raison. En attendant qu'il le fasse nous estimons que c'est une exagération de dire que le *Tablet* même quand il se trompe, verse dans le "total oubli de la vérité, des convenances, etc.". Le *Tablet* est rédigé par des catholiques et des gentlemen, et ce n'est pas la simple assertion du *Courrier du Canada* qui nous fera croire que ses rédacteurs s'oublient à ce point.

De l'article du *Tablet* le *Courrier* ne cite textuellement que le passage suivant :

"Le correspondant du *Times* à Ottawa, adresse le cablegramme suivant : "Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, a été réprimandé par Rome pour avoir interdit la lecture du *Soleil*, journal libéral, durant les élections du Dominion, l'année dernière". Comme nos lecteurs le savent, le *Soleil* a été condamné par l'évêque à cause de la ligne de conduite qu'il a prise à la défense du parti dirigé par sir Wilfrid Laurier, de la dernière élection générale, quand la question scolaire du Manitoba faisait le principal point de la discussion. Cette infirmation par le St-Siège, de la sentence de l'évêque, tout en étant de nature à donner un grand avantage aux libéraux du Canada, n'est que la suite naturelle de la récente encyclique."

M. Chapais déclare que ces lignes "sont à la fois mensongères et déloyales". Et il signale, d'abord, le fait que le *Soleil* n'ayant vu la lumière du jour que six mois après les élections qui ont porté M. Laurier au pouvoir n'a pu être condamné pour sa conduite pendant ces élections. C'est évident, si l'on s'en tient au sens étroitement littéral des mots. Mais si le *Soleil* n'a été condamné par Mgr de Chicoutimi que parce qu'il était la continuation de l'*Electeur*, sous un autre nom, l'assertion du *Tablet* ne pourrait-elle pas, après tout, être une "bévue" plutôt dans la forme que dans le fond?

Le *Courrier* continue ainsi, s'adressant toujours au *Tablet* :

"Quant au fond même de l'affaire, que sait-il des motifs réels de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Chicoutimi? Que connaît-il des faits particuliers, des raisons spéciales, des considérations exceptionnelles, qui peuvent être un élément important dans une question de cette gravité? Nous n'entendons pas discuter ici une cause encore pendante, croyons-nous. A Dieu ne plaise que nous nous immiscions dans des sujets qui ne sont point de notre compétence. Mais pour quoi cette réserve ne se recommande-t-elle pas avec plus de force au *Tablet*, qui, après tout, n'est pas particulièrement obligé de se mêler des affaires de nos évêques."

Nous ne voulons pas, nous non plus, discuter maintenant cette affaire; et nous sommes porté à croire que le *Tablet* aurait mieux fait d'attendre, pour en parler, un document officiel quelconque. Cependant, on peut être indiscret, on peut parler plus vite qu'il ne convient sans, pour cela, dire des choses "mensongères et déloyales".

Nous sommes d'avis qu'il faut marcher ici avec une extrême prudence: ne point devancer en aucune façon l'action du Saint-Siège, puisqu'il s'agit de réformer une ordonnance épiscopale; mais, aussi, être prêt à s'incliner sans hésitation devant toute décision de Rome, quelle qu'elle soit.

Le *Courrier* poursuit ainsi son réquisitoire :

"L'article du *Tablet* n'est pas seulement parsemé de bourdes, il est de plus téméraire dans ses appréciations. Il tranche dans le vif, sans aucune prudence, au sujet de nos difficultés et de nos questions du moment. Sans respect et sans discrétion, il accommode l'Encyclique à la sauce libérale. Il l'interprète à sa guise, il la fait intervenir, de son autorité privée, dans l'affaire de Chicoutimi. Il lui fait dire ce que nos libéraux veulent y voir à tout prix. Il affirme que les concessions obtenues par M. Laurier au moyen de son compromis étaient "substantielles", ce qui est contraire à l'Encyclique. Il essaie tortueusement de montrer dans cet auguste document un blâme pour notre épiscopat, lorsque l'action de celui-ci est exaltée et louée

avec effusion par le Saint Père. En un mot il fait, à l'usage de ses lecteurs anglais, tout ce que nos journaux libéraux font ici depuis des semaines pour empoisonner les lecteurs canadiens."

"Parsemé de bourdes", n'est-ce pas peut-être un peu fort?

Nous voudrions autre chose que la simple affirmation du *Courrier* que le *Tablet* "accommode l'Encyclique à la sauce libérale". On peut, à la rigueur, ne pas voir dans l'Encyclique tout ce que certains hommes politiques opposés aux libéraux voudraient y trouver, sans, pour cela, accommoder la lettre du Saint-Père à une sauce quelconque. Accommoder une Encyclique à la sauce libérale, ce serait une faute grave de la part d'un journal catholique, publié sous le patronage d'un cardinal. Nous voudrions des citations du *Tablet* interprétant l'Encyclique d'une façon manifestement erronée. Elles manquent dans l'article du *Courrier*.

L'affirmation du journal anglais, que les concessions déjà obtenues par M. Laurier sont substantielles, nous paraît, à nous aussi, cadrer mal avec la déclaration de l'Encyclique que le règlement est "défectueux, imparfait, insuffisant". Mais le *Courrier* n'aurait-il pas pu demander tranquillement au *Tablet* de nous dire comment il concilie son assertion, que les concessions obtenues sont substantielles, avec le langage du Souverain Pontife? Mis poliment en demeure de s'expliquer, le journal anglais aurait peut-être, ou reconnu son erreur, ou donné quelque bonne raison à l'appui de sa manière de voir, s'il en a une à donner. Conduite ainsi, la discussion pourrait jeter quelque lumière dans les esprits; mais nous craignons beaucoup que les gros mots dont se sert le *Courrier* à l'adresse du journal de Londres et de ceux qu'il appelle ses souffleurs n'augmentent plutôt les ténèbres intellectuelles où nous nous débattons.

Autre chose: Le *Courrier* n'aurait-il pas dû prouver, par des citations textuelles, que réellement le *Tablet* "essaie tortueusement de montrer dans l'Encyclique un blâme pour notre épiscopat"?

Nous n'avons, pour notre part, rien vu de semblable dans les articles du journal anglais; et si M. Chapais peut nous y montrer pareille tentative, nous n'hésiterons pas à joindre notre voix à la sienne pour blâmer le *Tablet*. Car, sur ce point, l'Encyclique est bien explicite, et il n'est guère possible de se tromper de bonne foi, sur la signification des paroles du Pape.

Le Saint Père, il ne faut pas l'oublier, s'adressant à tous les évêques de la Confédération canadienne leur dit :

"Ainsi lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation; car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherché et que vous cherchez encore à protéger et à défendre."

Certes, on ne saurait parler plus clairement que ne le fait ici Léon XIII. S'adressant à tous les évêques du Dominion il leur déclare que les protestations

que tous ensemble et mis par une commune vigilance ils ont fait entendre contre l'injustice commise au Manitoba ont Son entière approbation. Nous ne pouvons pas croire que le *Tablet*, en face d'une déclaration aussi explicite, ait essayé de montrer un blâme pour l'épiscopat canadien dans cette lettre du Pape. Ce serait une absurdité encore plus qu'une mauvaise action; et pour nous faire croire que le grand organe catholique se trompe aussi grossièrement il faut autre chose que de l'éloquence.

Après avoir déclaré que "la faute du *Tablet* est d'autant plus grande que sa situation est plus considérable," étant "publié sous le patronage indirect de Son Eminence le cardinal Vaughan," le *Courrier* continue ainsi :

"C'est toujours une chose délicate, pour un journal, d'apprécier des événements et des hommes dont on est séparé par l'espace et les mers. Mais quand il s'agit de questions religieuses, des intérêts d'une église dont on connaît mal la situation et les conditions particulières, la gravité de la matière rend la réserve plus impérative. Lorsqu'il s'agit surtout de juger les évêques d'un pays lointain, d'apprécier des faits à propos desquels ils ont pris une action et adopté une attitude dans l'exercice de leur juridiction pastorale, de traiter une question qu'ils ont traitée eux-mêmes dans des lettres épiscopales, on ne devrait pas perdre de vue qui l'on est, de qui et de quoi l'on parle, et au nom de qui l'on semble parler. On devrait se rappeler que, si l'on doit l'obéissance à l'évêque sous la houlette de qui l'on vit, on doit le respect aux évêques des églises sœurs, et que c'est peu respecter des évêques que de fournir des armes à ceux qui les dénigrent. On devrait enfin songer un peu à ce que nous appellerons la solidarité épiscopale, et ne pas oublier que, lorsqu'on est attaché par tant de liens à un archevêque et à un cardinal de la sainte Eglise romaine. Il ne sied pas de se constituer, dans trop d'occasions, le complice ou l'écho des détracteurs masqués d'évêques et d'archevêques en communion avec cette même Eglise.

Quand M. Chapais parle de "solidarité épiscopale", ce n'est pas aux rédacteurs laïques du *Tablet* qu'il s'adresse, mais bien au cardinal Vaughan lui-même. Notre confrère connaît trop bien la valeur des mots et les nuances de la langue française pour n'avoir pas saisi toute la portée de cette expression.

Nous ne nions pas aux journalistes laïques le droit de discuter avec n'importe quel dignitaire ecclésiastique qui se fait journaliste, même avec un cardinal. C'est un droit dont nous usons librement nous-même. Mais il nous semble qu'avant de dire, assez crûment, à un prince de l'Eglise qu'il manque, ou tout au moins qu'il laisse manquer de respect aux évêques canadiens, qu'il permet à un journal publié sous son patronage de devenir "le complice des détracteurs masqués d'évêques"; il nous semble, disons-nous, qu'avant de porter une pareille accusation contre un cardinal, il faudrait démontrer, par des preuves irrécusables, par des citations textuelles, que le délit qu'on dénonce existe. Cette preuve, encore une fois, nous ne la voyons nulle part dans l'article de M. Chapais; et tant qu'elle ne sera pas produite, nous refusons de croire le cardinal Vaughan coupable d'un aussi grave manquement.

Sans doute, il faut songer à ce que M. Chapais appelle la "solidarité épiscopale"; il faut respecter l'autorité épiscopale; mais il ne faut pas d'un autre côté, que ce respect de l'autorité épiscopale

l'emporte sur le respect que tous doivent à l'autorité pontificale, la plus grande et la plus sacrée de toutes les autorités sur la terre.

Or, bien que le cardinal Vaughan et ceux qui écrivent sous son haut patronage soient séparés du Canada par "l'espace et les mers" ils sont moins éloignés que nous du centre de la catholicité. Le cardinal Vaughan, surtout, est beaucoup plus près de Rome, géographiquement et hiérarchiquement, que ne l'est le directeur du *Courrier*; il est, de plus, placé bien au-dessus de nos querelles de parti, si petites, si mesquines, si aveuglantes. Il n'est donc pas exorbitant de croire que ce prince de l'Eglise saisit peut-être mieux la véritable pensée du Chef de l'Eglise que ne peut le faire l'honorable M. Chapais, journaliste laïque, séparé de Rome par "l'espace et les mers", et intimement mêlé à toutes nos luttes politiques. N'est-ce pas là une supposition raisonnable ?

Encore une citation du *Courrier* :

" Nous ne voulons pas être injuste. Le *Tablet* a parlé quelquefois avec bon sens de notre question scolaire. Mais presque toujours, à côté de la suite de la note juste, il a donné ou laissé donner la note fautive. Sans doute, il faut beaucoup d'études pour maîtriser à distance une question aussi sérieuse. Nous n'exigeons pas de lui ces études. Mais il est un moyen facile de ne pas errer. Si le *Tablet* ne peut, dans les chapitres de nos affaires, eh mon Dieu ! qu'il se taise. Nous ne lui demandons pas d'abonder dans notre sens ; nous nous bornons à souhaiter qu'il n'abonde pas dans le sens de nos adversaires, dans le sens des écrivains et des personnages qui sont les pires ennemis de la hiérarchie catholique au Canada. "

Le Canada faisant partie de l'empire britannique, il est tout naturel que le *Tablet*, publié dans la capitale de cet empire, s'occupe des graves questions qui agitent notre pays. S'il ne le faisait pas, sa rédaction serait bien incomplète. Il peut se tromper parfois, il peut chopper de temps à autre ; mais cette infirmité dont il souffre comme tout le monde n'est pas une raison suffisante pour qu'il s'interdise de parler de nos affaires. Si les journalistes qui ne choppent jamais avaient seuls le droit d'écrire, le journalisme serait une bien maigre institution !

" La note fautive " que, selon le *Courrier*, le *Tablet* donne presque toujours à côté ou à la suite de la note juste, aurait besoin d'être examinée de près. Peut-être trouverait-on que la fausseté de cette note consiste bien souvent en ce qu'elle n'est pas en harmonie avec les prétentions du parti libéral-conservateur canadien. Donner des fausses notes de ce genre est un crime de lèse-parti, nous le savons ; mais ce crime-là, on peut le commettre vingt fois par jour, sans porter atteinte aux lois de l'Eglise. On peut même, sur certains points, abonder dans le sens des adversaires politiques de M. Chapais, sans, pour cela, faire cause commune avec les pires ennemis de la religion.

Nous-même, depuis que la lutte sur cette affaire est commencée, nous avons fait entendre bien des notes qui ont dû sonner terriblement faux aux oreilles de M. Chapais ; car très souvent nous avons condamné sévèrement la conduite du parti libéral-conservateur relativement à cette question. Néanmoins, nous prétendons n'avoir jamais frayé avec " les pires ennemis de la hiérarchie catholique au Canada ", ni versé en au-

cune façon dans le libéralisme doctrinaire. Pourquoi n'en serait-il pas de même du *Tablet* ?

Une dernière citation, la fin de l'article du *Courrier* :

" Nous avertissons fraternellement le *Tablet* que parmi ses souffleurs canadiens il en est qui ne peuvent ouvrir la bouche sans mentir. Astucieux et perfides, plausibles et sophistiques, souples et ondoyants, ayant toujours sur les lèvres je ne sais quelle séduisante mixture de vérité frelatée d'erreur, cachant sous des dehors pieux une fourberie consommée, ils peuvent empoisonner les sources les plus pures et enténébrer les situations les plus claires.

" Que nos confrères du *Tablet* se tiennent sur leurs gardes. Si les écarts trop fréquents de direction commis par eux depuis dix-huit mois se répétaient davantage, leur feuille, très considérée jusqu'à ces derniers temps, tomberaient dans le plus complet et le plus juste discrédit auprès des esprits dont ils doivent surtout priser l'estime et la sympathique adhésion. "

Si le *Tablet*, comme c'est fort possible, reçoit des informations d'hommes politiques du Canada, il a grand besoin, en effet, d'être sur ses gardes, que ces hommes politiques appartiennent au parti ministériel ou au parti de l'opposition ; car les uns et les autres sont plus ou moins emportés et aveuglés par la passion. Nous n'en saurions trouver de meilleure preuve que dans cette tirade enflammée où M. Chapais fait le portrait de ceux de ses adversaires politiques qu'il soupçonne d'être les souffleurs du *Tablet*. Comme on le voit, ce sont de véritables monstres..... aujourd'hui. Si, demain, ces monstres entraient dans le parti de M. Chapais, ils deviendraient à ses yeux, c'est là notre ferme conviction, non pas des anges, sans doute, mais des politiciens fort passables, ayant leurs défauts, peut-être, mais possédant ainsi beaucoup de qualités.

Oui, que le *Tablet* soit en garde contre nos hommes politiques de toutes les couleurs. Les uns ne sont pas aussi absolument noirs que M. Chapais le dit, mais les autres ne sont pas, non plus, aussi parfaitement blancs qu'il le pense.

Si le *Tablet* se tient au-dessus de nos luttes de parti, se méfiant un peu des ministériels comme des gens de l'opposition, il conservera tout son crédit, en dépit des menaces du *Courrier*.

UN ARTICLE MALHEUREUX

Le *Signal*, feuille libérale de Montréal, prétend que si M. Laurier avait, dès son arrivée au pouvoir, " consulté Mgr Langevin " sur le *modus vivendi* à établir entre la minorité lésée et le gouvernement Greenway, " Mgr Langevin aurait tout simplement repoussé les avances du chef libéral. " Qu'en sait notre confrère ? Evidemment il n'en sait rien. Il ne fait là qu'une supposition purement gratuite, il porte un jugement manifestement téméraire.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, c'est que M. Laurier n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite pendant la lutte électorale de procéder par des moyens de conciliation, de faire faire une enquête par une commission à la tête de laquelle serait sir Oliver Mowat.

Le premier ministre n'ayant pas tenu cet engagement solennel et essentiel, nous avons le droit de le tenir responsable de ce qui est arrivé ensuite.

Si M. Laurier avait loyalement exé-

cuté ses promesses, s'il avait sincèrement tenté d'opérer un rapprochement entre la minorité et le gouvernement, au lieu de procéder *ex parte* ; et si Mgr Langevin avait " repoussé les avances du chef libéral ", ledit chef libéral serait aujourd'hui dans une position plus enviable.

Et on serait plus disposé à lui pardonner son erreur, — *errare humanum est* — s'il voulait admettre franchement qu'il s'est trompé en essayant de régler diplomatiquement la question scolaire sans consulter Mgr Langevin, sans chercher, au moins, à s'entendre avec lui.

Mais le grand tort des hommes publics, en général, c'est de ne jamais admettre qu'ils se trompent parfois, comme le commun des mortels.

Le *Signal* dit encore :

" D'ailleurs, dans une question de cette importance, les susceptibilités ne sont pas de mise et Mgr Langevin pouvait fort bien faire en 1896 ce qu'il fait aujourd'hui, approcher M. Laurier, afin d'arriver à une entente, à une acceptation d'un état de choses incontrôlable dans le moment, sous réserve pleine et entière des droits ou privilèges de la religion catholique. Si Mgr Langevin eût alors adopté la ligne de conduite dans laquelle il n'est entré qu'après la décision de la cour romaine, les catholiques ne seraient peut-être pas éloignés aujourd'hui de la victoire définitive. "

Etait-ce à Mgr Langevin à faire le premier pas en 1896 ? Certainement non ! Et il faut vraiment de l'outrecuidance pour le soutenir.

Chef religieux de la minorité lésée, Mgr Langevin n'avait qu'une chose à faire : demander justice, réclamer, dans leur intégrité, les droits des catholiques.

Puisque le nouveau gouvernement fédéral prétendait qu'il lui était impossible, pour le moment, de remettre la minorité dans la jouissance de tous ses droits, c'était manifestement son devoir d'aller trouver le chef de cette minorité et de s'entendre avec lui sur les bases d'un *modus vivendi*.

C'est là une vérité si évidente que le *Signal* doit la comprendre comme nous ; seulement l'esprit de parti veut qu'on n'avoue jamais les torts de ses chefs politiques, quelque palpables que soient ces torts.

Un journal de parti daubera volontiers sur un évêque, sans rime ni raison, mais n'admettra jamais que son chef ait pu errer un seul instant. Et c'est là ce qui rend l'esprit de parti si méprisable.

Pour notre part, nous serions parfaitement disposé à oublier les luttes du passé et à aider M. Laurier, dans la mesure de nos forces, et dans notre modeste sphère d'action, à faire entrer cette question des écoles manitobaines dans une phase moins aiguë. Et tous ceux qui veulent sincèrement se conformer aux directions du Souverain Pontife sont dans la même disposition d'esprit. Mais nous avertissons M. Laurier que des articles comme celui qui vient de paraître dans le *Signal* sont de nature à tout compromettre, à empêcher toute entente et même toute détente.

Un grave accident est arrivé sur le chemin de fer du Grand Tronc, ces jours derniers, près de Sherbrooke. Pendant que le train filait avec une vitesse de 40 milles à l'heure, une roue s'est brisée et le dernier wagon a été précipité en bas du remblai. Des seize voyageurs qui se trouvaient dans ce wagon, dix ont été plus ou moins grièvement blessés. Parmi les blessés se trouve M. Dupont, député fédéral de Bagot. Son état inspire de graves inquiétudes.

PLUS ÇA CHANGE PLUS C'EST PAREIL

Monsieur le rédacteur de la *Vérité*,

Ceux qui s'intéressent, non pas aux partis politiques, mais au bien du pays, se demandent avec inquiétude si l'œuvre de la colonisation va marcher cette année ? Les hommes qui sont à la tête du pays en ce moment sont arrivés au pouvoir avec de si belles promesses qu'il eût été difficile de ne pas espérer d'eux quelque chose de bien et comme les disciples d'Emmaüs : nous espérons... Mais voici que nous commençons à nous désillusionner et à nous apercevoir que : plus ça change plus c'est pareil.

Pendant les longues années que les conservateurs ont été au pouvoir, le pays s'est vidé de ses enfants, tout simplement parce que nos gouvernements n'ont rien fait pour coloniser dans la province de Québec. A Ottawa, pendant qu'on votait des sommes fabuleuses pour aller rapatrier en Europe des émigrants de toute espèce dont on a inondé le Nord-Ouest pour noyer les catholiques, nos Canadiens en masse émigraient aux Etats-Unis, et le gouvernement, au lieu de prendre ces familles, ces enfants du sol pour les établir sur des terres, prenait l'argent public, c'est-à-dire l'argent des Canadiens, et le donnait à des étrangers.

Pour expliquer les causes de l'émigration tout le monde du journalisme s'entretenait à chercher le germe de ce mal, et pas un n'était assez perspicace pour s'apercevoir que la véritable cause venait de l'incurie du gouvernement. En fin de compte on se lamentait sur ce fléau qui nous tue, mais on ne comprenait pas, ou l'on feignait de ne pas comprendre, que la très grande faute de tout ce mal retombait sur le gouvernement qui, pendant qu'il donnait des millions aux étrangers refaisait des miettes à nos Canadiens pour les garder dans la province de Québec.

Qu'on ne vienne pas dire que nos Canadiens aiment à émigrer. Non, ils n'aiment pas, en général, à quitter le Canada ; ils ne s'en éloignent qu'à regret et souvent avec l'espoir d'y revenir un jour. Le fait est que plusieurs d'entre eux vont s'établir dans la province d'Ontario. Du moment qu'on leur aide à rester au pays ils ne demandent pas mieux que d'y rester.

Le gouvernement d'Ottawa, sous le régime conservateur, n'a jamais rien fait de sérieux pour notre colonisation. Aussi elle a languie, comme on le sait.

A Québec, qu'on a été à peu près la même chanson ; de peine et de misère, à force de quémander, on accrochait, de temps à autre, un mince subside pour ouvrir des bouts de chemin, et la moitié du temps cet argent servait à graisser la patte des favoris chargés de conduire les travaux.

Aujourd'hui, à Québec, nous avons un ministère formé d'avocats qui s'entendent à la colonisation comme à faire ramer des choux é qui se soucient de cette œuvre patriotique comme de leur première chemise.

Cette année les circonstances paraissent tout à fait favorables pour coloniser. Depuis deux ans nos Canadiens des villes et des Etats-Unis désirent aller s'établir sur nos terres nouvelles, et ils n'attendent que le moment où l'on s'occupera d'eux d'une manière efficace. Eh bien ! justement au temps où il serait opportun d'augmenter les subsides pour la colonisation, voilà que, sous le prétexte d'économiser, on retranche le quart de la somme allouée les années précédentes.

Nous ne blâmons pas les économies quand elles sont faites avec intelligence ; et nous serions les premiers à louer une diminution du salaire des ministres et des députés.

Quand le pays est pauvre ce sont les riches qui sont invités à faire des sacrifices, et non les pauvres. En retranchant une partie des secours alloués les années précédentes pour la colonisation, le gouvernement n'a pas fait preuve de sagesse ; au contraire, il a montré de courtes vues en fait d'administration.

La colonisation est la première et la plus importante de toutes nos œuvres — elle doit passer avant tout le reste ; car après tout à quoi serviront les chemins de fer et les manufactures s'il n'y a pas de monde dans le pays.

Nous avons à cœur la colonisation, nous voulons qu'elle marche, et nous saurons dire là-dessus notre façon de penser aux uns comme aux autres.

A QUOI TIENT LA SUPERIORITE DES ANGLO-SAXONS ?

(De la Revue catholique des Institutions et du droit)

(Suite)

III

Selon nous, il y a deux causes principales : l'une de l'ordre naturel, l'autre de l'ordre moral. Aussi bien n'est-il pas vrai que les nations, comme les individus qui les composent, ont un corps et une âme, des besoins matériels et des besoins moraux ?

10. *Cause naturelle.* — L'Angleterre est une île, et elle n'a pas les moyens de tirer de son sol les produits nécessaires à sa subsistance; ainsi, chaque année, la France lui importe une notable quantité de blé.

Il lui est donc indispensable de posséder d'une façon certaine et la route par laquelle doit lui arriver sa nourriture et les marchés qui lui permettront de l'acheter. Aussi la suprématie maritime et la colonisation sont-elles pour l'Angleterre, non pas des conditions de prospérité, mais bel et bien des questions de vie et de mort.

Il en résulte pour l'orientation de sa politique, comme de sa vie nationale, une direction fixe soumise aux lois d'un déterminisme absolu. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que les Anglais soient remarquables par leur esprit de suite, par leur sens pratique; ils ne peuvent pas faire autrement. Leur politique extérieure, en dépit des changements de ministres, reste invariablement dirigée sur les mêmes objectifs! En effet, le moindre écart met en jeu les intérêts vitaux du pays.

N'est-il pas vrai que l'essor réel de l'Angleterre date du moment où ses possessions continentales lui ont été ravies? Du jour où le duc de Guise l'a chassée de Calais, l'Angleterre a été mise en demeure de devenir la première puissance maritime du monde ou de périr; la prise du Hanovre a achevé l'œuvre; depuis cette époque, pas un soldat anglais n'a mis le pied sur le sol de la vieille Europe, — car la Crimée est déjà en Asie, de par la géologie et l'ethnologie.

Outre cette fixité obligatoire dans ses tendances nationales, l'Angleterre a bénéficié d'une sécurité qui lui épargne deux lourdes charges : le fonctionnarisme et le militarisme.

Certes, le fonctionnarisme, c'est-à-dire la centralisation, a pour cause première les idées malsaines, despotisme d'un homme, d'une secte ou d'une collectivité; mais ce ne sont là que des germes; il faut des circonstances favorables pour amener ces germes de la puissance à l'acte. Un grand danger national a toujours pour effet de concentrer les ressources d'un pays, d'en réunir les ressorts dans une seule main; quelles sont nos grandes étapes de centralisation en France? le règne de Louis XIV et la Révolution complétée par l'Empire — deux périodes où l'Europe coalisée menaçait notre existence nationale même.

L'Angleterre insulaire n'a pas connu ces crises, elle n'a jamais connu les tendances impériales à la

centralisation, c'est-à-dire au fonctionnarisme.

Pour la même raison elle a esquivé la charge terrible du militarisme. Certes le maritisme coûte cher; mais il ne constitue pas un impôt social comparable au militarisme qui prend le travail même de la nation pendant une, deux, trois ou cinq années et, surtout, qui retarde jusqu'à 25 ans la mise en valeur des citoyens, enrayant ainsi et diminuant la productivité du pays.

La situation géographique de l'Angleterre est donc une cause naturelle de supériorité en ce qu'elle imprime à sa vie nationale une orientation fixe et en ce qu'elle élimine deux charges écrasantes.

Cette position est-elle durable? Malgré l'apparence première, il n'en est rien. — L'Angleterre est en train de transformer son île en continent; elle s'occupe en effet de resserrer les liens d'intérêt qui l'unissent à ses colonies et elle ne s'arrêtera pas là; elle sera amenée à défendre ses enfants, prolongeant ainsi son territoire par delà les mers et multipliant les points de vulnérabilité. Car l'extension des moyens de transport, si bien signalée par M. Demolins, n'a pas profité aux seuls Anglo-Saxons. Français, Russes, Allemands sont aussi montés dans les trains et sur les croiseurs, et voilà qu'ils se heurtent aux installations anglaises partout, aux Indes, en Chine, dans l'Afrique Australe, en Egypte, au Soudan. — Et l'Angleterre va militariser. A l'heure actuelle déjà elle a trois campagnes sérieuses sur les bras, aux Indes, en Egypte et au Soudan; M. Chamberlain doit demander une augmentation de l'armée à la rentrée des Chambres et lord Wolseley préside une commission chargée d'examiner la question de la conscription.

L'Angleterre a bien fait de célébrer sans modestie le jubilé de sa reine; elle n'aura peut-être plus d'occasion semblable de se réjouir. Elle commence la série des mots en "isme": impérialisme amenant le militarisme et, qui sait? peut-être bien le fonctionnarisme. Je crains bien que dans cinquante ans les élèves de M. Demolins ne songent pas à rééditer son livre, sous le même titre tout au moins.

Et, en regard, plaçons la France. Entourée de frontières maritimes et de frontières continentales sensiblement égales en étendue, trouvant ses moyens d'existence dans un sol privilégié, la France oscille naturellement entre deux orientations proposées à sa vie nationale, puisqu'aucune d'elles ne lui est imposée par la nécessité. Puissance continentale avec Richelieu elle se déboucle sous Louis XIV pour vaincre l'Europe sur terre, tandis qu'au delà des mers elle s'installe au Canada, aux Indes, à la Louisiane; resserrement sous Louis XV avec les désastres maritimes et retour à la politique continentale qui est impériale; Louis XVI est tout à la colonisation, reprise de certaines possessions et envoi d'une expédition de Français communaux pour aider les particularistes Anglo-Saxons d'Amérique à jeter à la mer leurs frères, non moins particularistes et Anglo-Saxons, d'Angleterre. Napoléon échoue dans ses tentatives

maritimes, il devient l'homme de la politique continentale. Celle-ci semble disparaître avec lui et tous les gouvernements qui lui succèdent s'orientent vers la politique maritime: conquête de l'Algérie, la Chine, la Crimée, la Syrie, le Mexique. La guerre franco-allemande nous ramène sur le continent.

Depuis lors deux courants bien nets sont en présence:

D'une part les continentaux qui nous disent: Tant que la question d'Alsace-Lorraine n'est pas réglée, nous n'avons ni le droit ni les moyens de penser à autre chose. A défaut de la revanche, songeons à notre existence, car une saignée à blanc peut seule donner à nos voisins la sécurité qui leur manque. Militarisons et ne faisons que militariser.

Les maritimes répondent: Mais les conditions de la vie changent autour de nous: la colonisation est un besoin, une question essentielle pour notre industrie et notre commerce; on se partage le monde en ce moment et, si nous ne prenons pas notre part, nos enfants mourront de faim. Augmentons notre flotte, allons en Tunisie, au Soudan, au Tonkin, à Madagascar.

Or tous deux ont raison. Et jamais plus terrible problème ne s'est posé à un pays. Certes, il eut mieux valu sérier les questions, préparer la revanche en dix ans, battre l'Allemagne, puis désarmer et coloniser. Mais ceci est plus facile à écrire qu'à faire, et les solutions nettes sont assez rares en ce monde. Pour être juste, ne faudrait-il pas plutôt reconnaître que, sans être génial, le parti adopté est encore acceptable: maintenir la question d'Alsace-Lorraine ouverte et jalonner l'empire colonial que nos descendants exploiteront.

Mais quelles charges!

Et croit-on vraiment qu'une nation, ballottée depuis plus de deux siècles entre deux orientations aussi divergentes, a pu conformer ses tendances, perfectionner ses institutions, en un mot diriger sa vie nationale avec l'esprit de suite qui seul permet le perfectionnement, et que les individus qui reçoivent ses tendances, qui subissent ces institutions, ne ressentent pas le contre-coup des oscillations?

Or, la question d'Alsace-Lorraine aura fatalement une solution et chaque jour nous rapproche du moment où la France reconstituée et allégée d'une charge, pourra se consacrer à son plein développement dans les colonies qui lui sont déjà réservées. Car la justice n'est pas une chimère d'idéologue, elle est la réalité de Dieu.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous croyons que la cause naturelle et trop certaine de la supériorité des Anglo-Saxons tend à se modifier au détriment de ceux-ci, grâce, en grande partie, aux progrès des moyens de communication si bien mis en évidence par M. Demolins.

20. *Cause morale.* — Les individus sont soumis à des lois morales qui se traduisent par des règles de conscience; les nations composées de ces individus sont soumises aux mêmes lois qui se traduisent alors par des institutions et des mœurs.

Les grandes lois de la morale sociale peuvent se ramener à trois principales: la loi du culte, la loi du travail et la loi de la famille.

L'histoire nous enseigne qu'aucune société, ancienne ou moderne, n'a pu vivre sans observer ces préceptes, que les nations marchent dans le progrès lorsqu'elles y sont fidèles, et vers la décadence lorsqu'elles les oublient, enfin qu'elles mesurent leur degré de civilisation à la pureté du culte, à la dignité du travail et à la sainteté de la famille.

La Genèse, le Décalogue et enfin l'Evangile ont formulé nettement ces lois auxquelles le Sauveur s'est lui-même pieusement soumis au cours de son humaine existence. Aussi le christianisme a-t-il donné au culte son expression la plus élevée en l'idéalisant, au travail une dignité inconnue de l'antiquité païenne en supprimant l'esclavage, à la famille un caractère inimitable en y mettant la femme au rang d'épouse unique. De là l'éclat de ce qu'on a très justement appelé "la chrétienté", supérieur à l'éclat des civilisations païennes, comme un tableau de maître, où les éléments de l'œuvre sont soignés et placés dans la proportion qu'exige l'unité du tout, est supérieur à une étude où le dessin, par exemple, a été poussé à l'exclusion du coloris ou de la perspective.

(A suivre.)

SUITE DE LA BATAILLE

— ENTRE —

LA HAUTE ET LA BASSE EGLISE

VICTOIRE DE CELLE-CI

(De la Croix.)

Londres, le 30 janvier.

"Le combat entre les Troyens et les Grecs venait de finir!..." Ainsi chante Homère au commencement du sixième chant de l'Iliade. Aucun poète ne pourrait en dire autant de la lutte entre les ritualistes et les évangéliques. La Batrachomyomachie continue sur toute la ligne.

Le parti de la Basse Eglise a repris l'offensive avec vigueur, il se flatte de chasser avant peu de l'Eglise protestante d'Angleterre les pâles imitateurs des cérémonies du papisme, les complices des superstitions du romanisme. Pour terrasser ses adversaires il se sert comme d'une massue de la brochure du cardinal Vaughan et de ses suffragants. Il faut avouer que c'est une arme terrible et les protestants en tirent un parti redoutable.

L'English Churchman revient à la charge dans son dernier numéro.

"Le prétentieux *factum* des archevêques de Canterbury et d'York, dit-il, est réduit en poudre par l'implacable logique de leurs adversaires romains..."

"Le cardinal dénonce avec une sévérité méritée autant qu'impitoyable leur langage nuageux et évasif, leur futile tentative pour démontrer que l'Eglise anglicane enseigne véritablement la doctrine du sacrifice eucharistique, expression dant l'Eglise

anglicane ne fait pas une fois usage dans sa liturgie."

Non poursuit le fourgueux organe évangélique, "en 1550 a été inauguré un nouveau service d'ordination, encore en vigueur aujourd'hui, duquel a été banni jusqu'au dernier vestige de sacerdotalisme, tout ce qui implique une croyance quelconque à la Présence Réelle, au Sacrifice eucharistique."

En un mot, les ministres anglicans ne sont pas des prêtres.

Voilà ce que l'on dit, et que dis-je autre chose ?

* * *

Cependant le parti de la Basse Eglise ne se borne pas à une polémique dans ses journaux. Des mots, il passe aux actes.

Son terrible champion, M. Kensit poursuit la campagne qu'il a entreprise, laquelle consiste à faire du boucan dans les églises où le clergé se livre à des pratiques ritualistes, à une contrefaçon plus ou moins fidèle des cérémonies catholiques.

Précisément, la paroisse dans laquelle se trouve sa boutique lui offrait une occasion favorable de donner un libre cours à ses protestations, ce protestant dans toute la force du terme se garda bien de la laisser échapper.

L'église de Sainte-Ethelburge est située dans la Cité. On sait que le quartier des affaires à Londres, si peuplé et si animé pendant les jours de la semaine, est à peu près désert la nuit, et toute la journée du dimanche. La paroisse ne compte donc guère que 200 âmes. Elle a un pasteur, le révérend J. M. Rodwel, âgé de 91 ans, qui habite à Saint-Léonard-sur-Mer, et n'approche jamais de son église. Cela ne l'empêche pas de toucher les émoluments de son bénéfice, lesquels s'élèvent à 1200 livres sterling (soit environ 30,000 fr.) par an. Ce ministre modèle se fait remplacer dans les fonctions du culte par un vicaire qu'il paye à raison de 150 livres sterling. Le révérend Wilmot Phillips (c'est le nom du vicaire) est un partisan fanatique de la Haute Eglise. Il se livre donc dans la paroisse qu'il est chargé d'administrer, aux pratiques d'un ritualisme échevelé. C'est au point qu'un catholique qui entrerait dans Sainte-Ethelburge pendant l'office, et ne remarquerait pas que le célébrant se sert de la langue anglaise, pourrait se croire dans une église de son culte.

Le 9 janvier dernier, M. Kensit avec quelques-uns de ses amis se présentait pour recevoir la communion selon le rite protestant. M. Phillips, qui connaissait son paroissien, s'empressa de la lui refuser. D'ailleurs il célébrait la "grand messe", à laquelle le "prêtre" seul communie.

Là-dessus M. Kensit et ses acolytes adressèrent à l'évêque de Londres une protestation en règle. Les signataires dénonçaient en termes indignés la décoration de l'Eglise, selon eux, remplie "d'idoles"; ainsi que la pratique de la confession auriculaire. Puis ils flétrissaient, en les décrivant par le menu, les cérémonies de la "grand messe" identiques à celles de l'Eglise romaine. Ils commen-

çaient par l'aspersion (à ce propos M. Kensit se démène comme un diable dans un bénitier), et terminaient par la communion qu'ils décrivaient en ces termes :

"Le prêtre, après avoir rempli l'église des fumées de l'encens, produit et consacre une hostie, l'élève pour la présenter à l'adoration du peuple, puis se prosterne lui-même cérémonieusement et avale l'hostie. Ensuite, après avoir cérémonieusement mélangé de l'eau et du vin dans le calice, il consacre, élève et avale la mixture."

Sans doute, les termes sont irrévencieux, mais dans le fond M. Kensit a raison — bien que nous ne nous placions pas à son point de vue.

Les "Ordres" de ce soit-disant "prêtre" ne sont pas valides. Il n'a donc pas reçu le pouvoir de changer le pain et le vin au Corps et au Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Après qu'il a prononcé les paroles de la consécration, les espèces restent ce qu'elles étaient auparavant. C'est donc un simple morceau de pain, un simple verre de vin que le célébrant ritualiste adore lui-même et offre à l'adoration de ses paroissiens. Ceci constitue un véritable acte d'idolâtrie.

De même, ce ministre n'a pas reçu le pouvoir de remettre les péchés, et c'est un fait monstrueux qu'un homme qui est un pur laïque, reçoive les aveux les plus intimes sous prétexte de confession.

Mais revenons à M. Kensit et à sa protestation. Elle se termine ainsi :

"Nous prions respectueusement Votre Seigneurie de faire en sorte que dimanche prochain la sainte Communion soit dûment administrée par votre Seigneurie, par l'archidiacre de Londres ou par toute autre personne convenable, autorisée par vous. Nous demandons aussi que des mesures soient prises sans délai pour éloigner notre "prêtre à messe" (*mass priest*) et pour débarrasser l'église des idoles et autres monuments de la superstition papale et païenne."

L'évêque de Londres, à qui s'adressait cette galante épître, est un ritualiste presque aussi avancé que M. Phillips. Il se prend au sérieux, porte une crosse, remplace par une mitre la perruque à marteaux des évêques anglicans et met une chape de prix aux lieu et place de l'immense surplis avec manches à gigot qui est le costume d'ordonnance de ces prélats. Il répondit à la philippique de M. Kensit par l'ineffable billet que voici :

"Cher monsieur. — Je n'ai point de raison de supposer que vous trouviez aucun empêchement à recevoir la sainte communion à Sainte-Ethelburge. Toutefois si j'ai un conseil à vous donner, c'est de fréquenter une église où les services vous conviennent plutôt qu'une église où ils ne vous conviennent pas. A vous fidèlement.

"M. Londin."

A la réception de cette épître de M. Londinensis, notre ami Kensit se fâcha tout rouge, il monta sur ses grands chevaux et donna à entendre à son évêque que si on ne lui accordait satisfaction, il passerait des paroles aux actes.

En présence de cette attitude réso-

lue, M. Londinensis jugea à propos de capituler.

Il dépêcha, le dimanche suivant, son propre chapelain à Sainte-Ethelburge, pour administrer la communion protestante à M. Kensit et à sa bande, et il envoya M. Phillips "dire la messe".....ailleurs.

On a dit que "le royaume du ciel souffre violence, et que ce sont les violents qui l'emportent". Sous ce rapport, l'Eglise anglicane ressemble au royaume du ciel. C'est probablement le seul point qu'ils aient en commun.

F. DE BERNHARDT.

LE KRACH DE L'INDUSTRIE

(De la Croix.)

Quelle surprise réserve l'avenir, l'avenir prochain, relativement à la question des salaires ?

L'Europe devra-t-elle éteindre les feux de ses usines et laisser sans ouvrage ses innombrables armées d'ouvriers ?

Redoutable problème qui se dresse en face de la concurrence que vont faire à l'industrie les pays de l'Extrême-Orient.

Souvent posé, il vient d'être remis sur le tapis de la manière la plus actuelle par M. d'Estournelles, député de la Sarthe

Convenons-en : les conclusions à tirer des faits sont loin d'être rassurantes.

Le Japon recevait autrefois les produits européens : il tend non seulement à se suffire à lui-même, mais à exporter dans des conditions de bon marché écrasantes.

Pas une industrie n'y échappe : le fer, la houille, les étoffes — ce qui concerne surtout l'Angleterre — et jusqu'à l'article de Paris

L'Inde entre résolument dans cette voie et se met en mesure de fabriquer tout ce que la Grande-Bretagne lui envoyait. Elle commence à le lui renvoyer sur ses propres marchés, sous forme de produits similaires.

Les outillages européens ont été livrés avec leurs derniers perfectionnements, par les fabricants de machines fort peu soucieux de l'avenir économique de leur propre pays et simplement alléchés par l'appât d'un gain immédiat.

Et cet outillage a été livré à des peuples intelligents, laborieux, sobres, où les salaires pour les hommes varient entre 0 fr. 40 et 1 franc par jour, pour les femmes entre 0 fr. 20 et 0 fr. 50.

Ces salaires minimes sont payés en argent ; s'ils étaient payés en or, ils ne seraient que de moitié environ. C'est ce que savent fort bien les industriels et les capitalistes avisés qui vendent leurs usines d'Angleterre pour en créer en Extrême-Orient avec de l'or.

Quoi qu'il en soit, donnant des salaires aussi faibles, munis de toutes les matières premières possibles, le Japon peut défier la concurrence européenne.

Il le peut, non seulement sur les marchés asiatiques, mais en Australie, en Amérique, en Europe ; il le peut d'autant mieux que les transports sont à meilleur marché et que

le fret est descendu dans d'énormes proportions.

* * *

L'Inde, à la veille d'être affranchie de l'Angleterre au point de vue économique, trouve des ouvriers dans des conditions analogues : elle a monté de nombreuses fabriques exploitées par des indigènes. Voici, à titre d'exemple, le chiffre comparatif de ses exportations de cotonnades, à dix ans de distance.

	1881	1891
De la Grande-Bretagne en Chine et Japon	47,500,000 l. s.	28,000,000
De l'Inde en Chine et Japon	28,500,000 l. s.	165,500,000

Ces chiffres sont décisifs : ils proclament l'expropriation de l'industrie anglaise opérée par l'industrie hindoue.

Cette industrie grandit chaque jour, produisant à ses actionnaires d'énormes dividendes.

Comment pourrait-il en être autrement ? Tout a été livré : les formules, les recettes, les outillages et jusqu'aux chefs d'exploitation.

La Chine, engourdie, voit ces résurrections de peuples qui, comme producteurs, comptaient pour rien : l'envie lui viendra de les imiter : n'a-t-elle pas des centaines de millions d'ouvriers prêts à se disputer le salaire ?

* * *

Nous assistons à une lutte engagée entre le travail européen et le travail oriental sur le terrain des prix : il s'agit de la conquête des marchés du monde ; l'issue sera douloureuse pour la main d'œuvre chère.

On s'ingéniera à trouver de nouveaux débouchés : le partage de l'Afrique n'a pas d'autre mobile ; mais ces débouchés nouveaux ne sont pas plus assurés que les anciens par des causes semblables.

Joignez à cela l'imprévoyance incroyable des peuples civilisés, mettant aux mains des autres les armements qui en feront de grandes puissances militaires.....et concluez !

* * *

Après nous le déluge !...se bornent à dire les artisans de ces périls ; mais si les périls se changent en réalités, si l'ouvrier à quatre francs par jour est définitivement évincé par l'ouvrier à dix sous, que faire de ces populations sans salaires, déshabituées du travail de la terre et de la vie "suivant la récolte" qui en est la conséquence.

On s'en tire toujours avec un champ dont on mange le blé et une vigne dont on boit le vin. Il faudra y revenir ; là sera le salut.

POUR NE RIEN PERDRE

Le gouvernement helvétique a reçu une assignation.

Cette assignation émane d'un citoyen économe et avisé, fermier d'un terrain de chasse.

Ce pratique montagnard réclame à la confédération une somme de 500 francs, sous prétexte que les marches guerrières jouées par les musiques des troupes fédérales, lors des dernières grandes manœuvres, ont fait fuir le gibier qui se trouvait sur son terrain.

Un Normand n'eût pas mieux fait... sauf qu'il eût réclamé davantage.

Zola-Dreyfus

Après un procès qui a duré près de deux semaines, le pornographe Zola a été déclaré coupable par le jury et condamné à un an de prison et à une amende de 3000 francs. Comme il est riche l'amende n'est rien pour lui. Quant à l'emprisonnement, il le trouvera probablement un peu ennuyeux, parce qu'il ne pourra pas aller et venir à son gré ; mais, à part cela, il sera traité en enfant gâté.

La prison qu'on réserve en France aux gens de son espèce est plutôt une punition morale qu'un châtement corporel.

En somme, nous trouvons que Zola se tire d'affaire à bon marché. Car l'article qui lui a valu cette poursuite était abominable. Il ne se contentait pas de proclamer l'innocence du traître Dreyfus; il accusait nettement les deux conseils de guerre, le premier qui a condamné Dreyfus, le second qui a acquitté Esterhazy, d'avoir rendu "un jugement par ordre", c'est-à-dire d'avoir sciemment condamné un innocent et non moins sciemment acquitté un coupable, de s'être parjurés en un mot.

Or, on ne porte pas de semblables accusations, de bonne foi, sans avoir de très fortes preuves. Zola n'avait aucune preuve; il n'avait que des soupçons. Un honnête homme, un patriote n'accuse pas les chefs de l'armée de son pays d'un crime semblable sur de simples soupçons.

Les dépêches adressées aux journaux disent que le procès n'a été qu'une sinistre farce, que le président du tribunal a systématiquement empêché Zola de faire sa preuve. Cela est faux. Zola prétendait, sous prétexte de se défendre, rouvrir le procès de Dreyfus. C'est même pour cela qu'il a écrit son article : *J'accuse*. C'était un moyen révolutionnaire dont il se servait pour arriver à la révision du procès Dreyfus. Le président du tribunal n'est pas tombé dans le piège, voilà tout. En effet, il ne s'agissait pas de savoir si Dreyfus est coupable ou non, mais de prouver que le conseil de guerre a rendu un jugement par ordre, c'est-à-dire s'est parjuré. De cela il n'y a pas l'ombre d'une preuve, et Zola a été justement condamné.

En effet, on peut croire à l'innocence de Dreyfus, on peut même en être convaincu, sans avoir, pour cela, le droit de couvrir de crachats ceux qui ont jugé Dreyfus. Même s'il y avait eu erreur de jugement, on doit croire, jusqu'à preuve du contraire, que les juges militaires ont agi de bonne foi.

Mais y est-il quelque raison seulement plausible de croire à l'innocence de Dreyfus ? Nous n'en pouvons voir aucune. La seule chose tant soit peu sérieuse qu'on allègue en sa faveur, c'est que son procès a eu lieu à huis clos et qu'il a été condamné sur un document secret. Mais à cela on répond que l'intérêt de la nation exigeait le secret, que la publicité des débats pouvait précipiter la France dans une guerre. Quant on songe à la nature de l'accusation portée contre Dreyfus : trahison des secrets de l'armée, cette prétention semble parfaitement juste.

Pourquoi les officiers supérieurs qui ont condamné Dreyfus auraient-ils rendu un jugement, nous ne disons pas le sachant erroné, mais simplement à la légère ? Pour l'honneur de l'armée, ils devaient être plutôt portés à acquiescer le misérable, s'il y avait eu le moindre doute dans leur esprit sur sa culpabilité. Dreyfus n'était pas un personnage important qui pouvait avoir des ennemis puissants ayant intérêt à le ruiner. C'était un officier obscur dont personne n'avait jamais entendu parler. Ce n'était pas, non plus, sa qualité de juif qui l'a fait condamner. Jusqu'en ces derniers temps, en France, on était plutôt porté à flatter les juifs qu'à les persécuter. Il y a deux ans, sa qualité de juif aurait dû le faire échapper à la justice là où un

chrétien aurait été condamné.

On n'a donc aucune raison sérieuse de douter de la culpabilité de Dreyfus. Et la campagne qu'on mène depuis quelque temps autour de son nom, ressemble bien plus à une immense conspiration de la juiverie cosmopolite en vue d'entraîner la France dans quelque guerre désastreuse, après avoir ruiné toute confiance dans les chefs de l'armée, qu'à un effort légitime en faveur d'un homme qu'on croit injustement condamné.

La puissance de la juiverie cosmopolite est vraiment redoutable. Elle n'a pas encore réussi à libérer Dreyfus. Au contraire, le seul résultat de sa campagne, en France, a été de soulever le sentiment public contre les juifs. Mais elle a bien réussi, par exemple, à amener l'opinion du monde civilisé contre la France. A part certains journaux catholiques qui flairent la main de la juiverie dans cette affaire, à part aussi les journaux français du nouveau monde, les grands organes de publicité d'Europe et d'Amérique prennent fait et cause pour Zola et Dreyfus, et se répandent en injures atroces contre la France.

Zola, conspué par l'immense majorité de ses compatriotes, reçoit de l'étranger un déluge de félicitations. Au lieu d'en rougir, il s'en enorgueillit. C'est dire que le malheureux a perdu, non seulement le sens moral, mais même le sens patriotique. Parmi ceux qui lui ont envoyé des félicitations de l'étranger, se trouve le fameux Carducci, l'auteur de l'hymne à Satan !

Un mot au "Quotidien"

Le *Quotidien* de lundi dernier nous consacre une colonne de sa plus belle prose. Nous y lisons, entre autres choses du même genre, les passages suivants qui sont la conclusion de l'article :

"Trouve-t-il peut-être plus de plaisir à dénigrer ses compatriotes que d'en dire des louanges ?

"Est-ce en insultant ses concitoyens qu'on fera connaître avantageusement, à l'étranger, le nom canadien ?

"Soyons critiques, mais critiques consciencieux et sachons distinguer entre la critique et le dénigrement, ce que l'écrivain de la *Vérité* a oublié vis-à-vis de M. Montpetit. Il est devenu plus ou moins fielleux depuis ses insuccès en littérature et les mauvaises farces du Dr Bataille; il veut se venger sur ceux qu'il a sous sa portée, près de lui,

"Il ne sait où trouver le fameux docteur de Léo Taxil; il n'a pu voir pas même une ombre de Diana Vaughan. De là sa haine envers tous ceux qui ont le malheur de ne pas penser comme lui.

"Tant de contrariétés, nous en convenons, peuvent rendre un homme haineux envers la société, mais la raison doit toujours guider ses actions."

N'est-ce pas que Taxil, Bataille, Diana Vaughan sont bien commodes pour certaines gens ? Joint aux prétendus insuccès en littérature de M. Tardivel ils répondent à tout !

Non, brave homme du *Quotidien*, il n'est pas nécessaire d'être fielleux et haineux pour se sentir la vocation de crever certaines outres. Nous en avons crevé une, et nous vous prions de croire que Bataille, Taxil et Vaughan n'y étaient pour rien. Nous en creverons peut-être une autre quelqu'un de ces jours, sans y être poussé le moins du monde par nos insuccès en littérature.

Et nous prétendons faire œuvre patriotique. Le plagiat nous rend ridicules, et la défense du plagiat nous couvre d'opprobre. Si nous parvenons à cicatriser cette double plaie, à force d'y passer un fer rouge, nous aurons rendu service aux lettres canadiennes.

Naturellement, ceux qui sont atteints, comme ceux qui craignent d'être atteints demain, n'aiment ni l'opération ni l'opé-

rateur. Ils crient, regimbent, et font de vilaines grimaces. Mais qu'est-ce que cela peut bien nous faire, pourvu que la plaie se guérisse ?

Combat homérique

Un intéressant débat est engagé entre sir Adolphe Chapleau, ancien lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, et l'honorable M. Chapais, ancien ministre provincial et directeur du *Courier du Canada*.

Il s'agit, au fond, de savoir, si, oui ou non, sir Adolphe a joué un beau rôle dans ces dernières années.

Nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur ce point.

M. Chapais dit, avec beaucoup d'éloquence, de très dures vérités à l'ami de M. Nantel, et il a certainement le dessus jusqu'ici.

Nous craignons, toutefois, que M. Chapleau n'ait conservé bien des "petits papiers", et que, pour se faire une contenance, il n'abîme tout à fait le parti libéral-conservateur.

Nous serons bien étonné s'il ne parvient pas à établir que, dans la question des écoles, ce parti a joué un rôle encore moins beau que le sien, élabouissant ainsi ceux qui, de bonne foi, moussant trop naïvement, ont eu confiance en ce parti aux dernières élections.

Nous nous sommes laissé dire que M. Chapleau est formidablement documenté. Nous verrons.

Quoi qu'il en soit, nous suivrons le combat avec intérêt, nous compterons les coups, et à la fin des hostilités nous jetterons un coup d'œil sur le champ de bataille.

À propos de corrections

Un correspondant qui signe *Colmar* corrige, dans le *Moniteur acadien* du 22 février, certaines expressions employées par ceux qu'il appelle les écrivains de l'*Évangéline*. On nous demande de dire, dans la *Vérité*, ce que nous pensons de ces corrections.

Quelques-unes laissent à désirer, selon nous.

Par exemple, nous ne voyons pas pour quoi : "Ramener la confiance publique à l'endroit des industries diverses de notre pays", ne serait pas français. De même : "Cette confiance en ce qui regarde l'administration des affaires publiques etc.", nous paraît une phrase suffisamment correcte.

Les mots soulignés indiquent les points contestés par *Colmar*.

"Faire tant de bruit" nous paraît aussi correct que "Faire un si grand bruit".

"Un contrat a été signé avec MM. McKenzie et Mann" nous semble justifié par cette phrase de Thiers qu'on trouve dans Mgr Guérin : "Joseph avait signé la paix avec l'Amérique." "Signer un traité" est synonyme de "conclure un traité", dit le même Mgr Guérin. Pourquoi alors "signer un contrat avec quelqu'un" ne serait-il pas français ? Surtout la règle : "J'ai déjeuné de poulet", au lieu de "J'ai déjeuné avec un poulet", n'a aucune application ici.

Colmar dit ensuite :

"Gallicismes de mots et de constructions, néologismes, barbarismes, etc... tout est à l'ordre du jour à Weymouth."

C'est la première fois que nous entendons reprocher à un écrivain français ses gallicismes de mots et de construction ! S'il s'agissait d'un écrivain anglais, italien ou allemand, le reproche serait légitime. Mais nous avons toujours pensé, et nous pensons encore, que celui qui se mêle d'écrire en français doit s'appliquer à bourrer son style de gallicismes de toute sorte.

Colmar dit enfin :

"La *Pomiculture* ! Quel mot ! L'apocope ne le rend même pas acceptable."

Pomiculture est parfaitement français. Voyez Mgr Guérin. Et l'apocope n'existe que dans l'imagination de *Colmar*.

LE CHANT LITURGIQUE

Voilà bien monsieur l'abbé X..... qui se fâche tout rouge ! Les mots "extravagance", "ridicule", défaut de "bons sens", reviennent tour à tour sous sa plume impétueuse. Allons, cher monsieur l'abbé, calmons nos nerfs ! Prise sur ce ton, la discussion ne pourrait être continuée de mon côté; le public, peu intéressé du reste à cette discussion, en serait aussi peu édifié.

Il est clair, après la lecture de votre article, que je suis un hérétique et un homme dépourvu de sens — dans votre intention, bien entendu. Un tout petit mot d'explication pour les lecteurs, et tout sera fini.

Vous me faites dire que le chant contenu dans l'édition de Pastet ne sera plus édité, parce que le privilège d'imprimerie est expiré. D'autres éditeurs seront ou pourront être autorisés à publier les mêmes livres", dites-vous. Mille pardons, monsieur. Voici toute ma pensée : le privilège de Pastet étant périmé, le même chant typique ne sera plus édité dans sa forme actuelle, ni par Pastet, ni par aucun autre éditeur. Ce n'est pas en vertu, mais à l'occasion de l'expiration de ce privilège, que la Congrégation a résolu de ne le plus rééditer dans sa forme actuelle. Il pourra paraître encore un chant légitime et authentique, mais sous une autre forme, et ce ne sera plus alors le chant dans la forme éditée par Pastet.

Vous voulez un document révoquant le décret du 26 avril 1883; il n'y en a pas et il ne peut y en avoir. La Congrégation ne pouvait se contredire. Mais il y a d'autres voies que celles des décrets pour régler les affaires, entre autres les voies diplomatiques qui ne sont pas les moins surprenantes pour ceux qui veulent se tenir à cheval sur les décrets. Or l'ambassadeur français auprès du Vatican, M. Lefebvre de Béhaine, peut vous en dire quelque chose. Dans le calme et la paix de votre étude, vous pourrez, sans faire de crises de nerfs devant le public, trouver le résultat de ses négociations rapporté par les revues françaises qui ont élucidé cette question.

Quelles tortures vous cause l'interprétation que je donne au mot "hodie" au décret ! Pourtant ! Voulez-vous dire que ce décret est irrévocable ? Qu'il est porté pour la consommation des siècles ? Je ne le crois pas. Et c'est ce que j'ai voulu exprimer en montrant qu'aujourd'hui la Congrégation veut telle chose, mais que demain elle peut en disposer autrement. Voilà tout.

Vous prouvez très bien ensuite que la forme du chant en question a été déclarée authentique et que la Congrégation exige qu'on la regarde comme telle. Tant qu'elle l'exigera, très bien. J'ai admis cela avant que vous me l'ayez prouvé.

Vous dites en terminant : "L'opinion des particuliers, quels que soient leur rang et leur dignité, importe peu en la matière". Puff ! Jugé et condamné, pauvre Balthazar ! et avec lui les 842 archevêques et évêques du rite latin qui n'avaient pas encore lu votre correspondance. Car pour eux, Pastet est mort : *jam fatet* ! Le Cardinal-Vicaire lui-même est un vieil entêté qui ne se soumet pas aux décisions de la Congrégation. Et le Souverain Pontife, qui commence à vieillir, laisse faire tout cela ! Il est évident que la religion s'en va. Hormis que ces braves gens aient pour agir ainsi des raisons que vous ne soupçonnez pas.

BALTHAZAR.

LE PROGRAMME JUIF

Nous lisons dans le *Manuel social chrétien* du chanoine Dehon page 80 dit la *Croix*, cet extrait du programme juif par un grand rabbin, publié le 6 novembre 1884 dans le *Citoyen* de Marseille :

"Les Israélites doivent aspirer au rang de législateurs, en vue de travailler à l'abrogation des lois faites par les goïms (les non-juifs)....."

"Nous dicterons au monde ce qu'il doit croire, ce qu'il doit honorer, ce qu'il doit maudire."

Voilà qui est clair.

Petites Notes

Le câble transmet parfois de singulières nouvelles du Canada aux journaux d'Europe. C'est ainsi que nous lisons dans l'excellente *Croix*, de Paris, la curieuse dépêche que voici :

"Winnipeg, 27 janvier. — L'archevêque Langevin va provoquer des conférences avec les catholiques sur l'opportunité d'une campagne relativement à la question des écoles, pendant la session prochaine."

Le *Temps* et le *Canada français* se moquent du projet de la *Presse* qui voudrait que le gouvernement fédéral mit en vente la région du Klondyke, au prix de \$2 l'arpent, afin que chaque famille canadienne puisse acheter un *claim*; et ils font bien, car jamais projet plus insensé n'a été prôné en ce pays.

On annonce la mort de Mgr Cleary, archevêque de Kingston, province d'Ontario, arrivée le 24 du courant. Mgr Cleary naquit à Dungarven, en Irlande, le 18 septembre 1828. Il était donc dans sa 70e année. Ordonné prêtre le 20 septembre 1851, il fut sacré évêque de Kingston, à Rome, le 21 novembre 1880. Le 28 juillet, l'évêché de Kingston fut érigé en archevêché.

Mgr Cleary s'est toujours fait remarquer par son énergie et son grand courage.

Notre nouveau confrère de l'*Echo de Manitoba* semble nous avoir mal compris. Ce que nous avons regretté, ce n'est pas l'apparition d'un nouveau journal français dans la province de Manitoba. Il est fort possible que le besoin d'un nouvel organe français se fit sentir. S'il y avait moyen de maintenir dix bons journaux français dans la province de l'ouest on ferait bien de les fonder. Ce que nous avons déploré, c'était de voir le nouveau journal se poser carrément un *journal de parti*. Nos compatriotes de l'ouest ont besoin de s'unir plus étroitement que jamais, au lieu de se diviser de plus en plus. Un journal de parti est toujours et partout un mal. Au Manitoba, et particulièrement en ce moment, la fondation d'un nouveau journal de parti est non seulement un mal, c'est un malheur.

A deux reprises nous avons dit un mot du travail de M. le Dr Charles Verge publié dans la *Revue médicale de Québec*, sous le titre : *Phénomènes psychiques et la médecine*. Ayant remarqué que la première partie de cette étude a été reproduite par le *Temps*, d'Ottawa, nous croyons devoir revenir encore une fois sur le sujet.

Le Dr Verge cite en tête de son travail ces paroles de Charles Richet : "Le surnaturel est devenu phénomène naturel dès que notre ignorance de la cause a été dissipée". Cette formule nous paraît équivoque et même dangereuse. Que l'on ait, dans ces derniers temps, découvert certaines lois naturelles inconnues ou mal connues autrefois, c'est incontestable. Mais que l'on ait réussi à démontrer que des phénomènes reconnus comme surnaturels par l'autorité compétente n'étaient en réalité que des phénomènes naturels, nous le nions.

Il n'y a que l'Eglise qui puisse se prononcer avec autorité sur le surnaturel. Et nous maintenons que lorsque l'Eglise a dit qu'il y a du surnaturel dans tel et tel phénomène, les savants ne parviendront jamais à prouver que nous ne sommes en présence que d'une loi naturelle. Nous le savons, certains médecins d'Europe ont entrepris de détruire tout surnaturel au profit du naturel, mais nous prétendons qu'ils n'ont pas réussi et qu'ils ne réussiront pas. M. le Dr Verge s'appuie beaucoup sur ces savants libre-penseurs. Nous l'engageons à se rappeler que ce sont des maîtres extrêmement dangereux.

La magie noire a existé de tout temps, elle existe encore aujourd'hui. Et nous croyons qu'il est loin d'être prouvé que ce qui était autrefois réputé magie, même par le vulgaire, est devenu aujourd'hui pure science naturelle. M. le Dr Verge mentionne des expériences du colonel de Rochas qui ressemblent beaucoup aux cas d'envoûtement. C'est parfait. Mais ces expériences de M. de Rochas sont-elles de la vraie science naturelle ? Voilà toute la question. M. le Dr Verge n'ignore sans doute pas qu'en France M. de Rochas passe bien plus pour un *occultiste* que pour un *savant*.

Pour nous, il est facile de distinguer la science purement et certainement naturelle. Les phénomènes de la science naturelle sont toujours les mêmes et peuvent être produits par n'importe qui. Ainsi Pierre et Jacques peuvent se parler de Québec à Montréal aussi facilement que M. le Dr Verge et M. le Dr Boulanger. Le directeur de la *Vérité* peut voir, au moyen des rayons X, à travers 16 pouces de bois aussi bien que Mgr Laflamme. Donc, se parler de Québec à Montréal et voir à travers le bois sont des phénomènes purement naturels du moment qu'ils se produisent au moyen du téléphone et du fluoscope. Il n'y a pas de magie ou de surnaturel là-dedans. Mais cela prouve-t-il qu'on ne puisse pas produire les mêmes phénomènes, ou des phénomènes analogues, par des moyens magiques ?

"Il a suffi à M. de Rochas et à ses vaillants collaborateurs d'une poignée d'expériences probantes pour démolir tout le superstitieux qui s'y rattache depuis des siècles", dit M. le Dr Verge. Mais ces phénomènes qu'obtient M. de Rochas, tout le monde peut-il les obtenir en employant les moyens qu'il emploie ? Voilà, encore une fois, toute la question. M. le Dr Verge, par exemple, peut-il couper une mèche de cheveux à quelqu'un pendant son sommeil, l'implanter dans la tête d'une statuette de cire, tirer sur la mèche et faire mal au sujet à qui cette mèche a été coupée ? S'il peut le faire, si son voisin peut le faire, si n'importe qui peut le faire, et à l'égard de n'importe qui, alors nous sommes évidemment sur le terrain de la science naturelle. Mais s'il n'en est pas ainsi comment peut-on affirmer qu'il s'agit d'une loi purement physique ou psychique dans les expériences de M. de Rochas ? Nous serions curieux d'entendre M. le Dr Verge nous donner des explications là-dessus.

M. A.-N. Montpetit dit force injures au directeur de la *Vérité* dans le *Quotidien*, de Lévis, numéros du 23 et du 24 février. Nous renvoyons nos lecteurs au journal de M. Mercier pour les détails. M. Montpetit est de mauvaise humeur, cela se comprend, et dit des paroles en

l'air, comme on en dit toujours sous l'empire de la colère. Il n'y a pas lieu pour nous de nous occuper de ses propos actuels. S'il parvient à se calmer un peu, nous discuterons avec lui. En attendant, il nous menace des tribunaux. Il termine ainsi son élucubration : "Peut-être y a-t-il des juges à Québec comme à Berlin. Nous verrons". Nous verrons autre chose, aussi. Nous verrons que le recours aux tribunaux est un jeu qui se joue à deux.

Le *Colonisateur canadien* publie les noms de 40 chefs de famille qui se sont adressés à la Société de Colonisation de Montréal pour aller s'établir dans la Vallée de la Matapédia, à Saint-François et à Saint-Laurent, dans les cantons de Ristigouche et de Matapédia. Tous ces colons ont un certain capital et plusieurs d'entre eux peuvent déposer de \$5000 à \$10,000.

On le sait, MM. L. J. Demers et frère, propriétaires de l'*Événement*, poursuivent le gouvernement provincial devant les tribunaux civils pour rupture de contrat. Le gouvernement Flynn, vers la fin de son existence, avait signé un traité avec ces messieurs pour l'exécution de certains travaux d'imprimerie pendant une période de huit ans. Le gouvernement Marchand, prétendant que son prédécesseur n'avait pas le droit de lier ainsi la Province, a cassé le contrat et a donné les impressions gouvernementales à un autre. De là la poursuite. MM. Demers et frère réclament quelque chose comme \$80,000, croyons nous, profits qu'ils auraient réalisés, disent-ils, en vertu du contrat. Le tribunal en premier instance, présidé par M. le juge La Rue, a soutenu en partie les prétentions du gouvernement Marchand, puisqu'il lui a reconnu le droit de casser le contrat. D'un autre côté, il a accordé à MM. Demers et frère \$9,325 de dommages, profits qu'ils auraient réalisés pendant un an. Le *savant* juge s'est basé, pour accorder cette somme, sur le fait que la législature avait voté le crédit nécessaire pour l'exécution du contrat pendant un an. Le gouvernement prétend que, puisqu'il avait le droit de casser le contrat, le vote de la législature ne le liait pas, même pour la première année, attendu que la législature, en votant le crédit, n'a nullement dit à qui ce crédit devait être payé ; et il en appelle du jugement. De leur côté, MM. Demers et frère, prétendant que le gouvernement n'avait pas du tout le droit de casser le contrat, interjettent également appel.

Le Conseil de Ville de Québec, qui se compose de 30 membres, vient d'être renouvelé. On y compte 23 catholiques — 23 Canadiens-français et 5 Irlandais — et 2 Anglais protestants. On peut voir par là jusqu'à quel point notre ville est française et catholique. Et encore est-ce par courtoisie que les deux protestants ont été élus. Si les catholiques le voulaient pas un seul protestant ne ferait partie du conseil, et si les Canadiens-français se liguèrent ensemble, le nombre des conseillers irlandais serait diminué. Mais les Canadiens-français, partout où ils sont en majorité, traitent toujours la minorité avec générosité, et ils font bien, malgré les mauvais traitements qu'ils reçoivent lorsque les autres sont en majorité. On ne perd jamais rien à se montrer généreux.

La *Patrie*, de Montréal, reproduisait dernièrement la préface d'un livre du Père Didon qui va paraître prochainement. On nous signale la phrase suivante :

"Au milieu des difficultés et des périls dans lesquels s'agit la génération présente, un des devoirs les plus impérieux n'est-il pas d'aller à la jeunesse, de vivre avec elle, de l'instruire et de la moraliser, de la préparer à son rôle futur, de lui infuser l'esprit nouveau qui veut s'emparer de son âme encore intacte, pour en faire

l'instrument docile de ses nouvelles créations."

On nous demande ce que cela peut bien signifier. Nous n'en savons rien.

Les élections générales pour le renouvellement de la législature de la province d'Ontario ont eu lieu mardi dernier. La chambre de la province voisine se compose de 94 membres. Le gouvernement libéral, on le sait, avait une forte majorité dans la dernière législature, et pendant la récente campagne, les ministériels avaient l'appui de l'administration fédérale. Malgré cela, le chef de l'opposition, M. Whitney, a fait subir au gouvernement un rude échec, peut-être même l'a-t-il battu. Au moment où nous écrivons, mercredi, le résultat est encore incertain. Les uns prétendent que le gouvernement aura une très faible majorité, d'autres affirment que l'opposition l'emporte. Quoi qu'il en soit, c'est certainement une victoire morale pour l'opposition. Voilà bien des années que les libéraux sont au pouvoir dans Ontario. Ce ne serait peut-être pas un mal de changer de régime pour quelque temps.

A la demande de Mgr Bruchési, de l'évêque anglican Bond, et de quelques membres du clergé catholique, le maire de Montréal, M. Préfontaine, a fait intervenir les autorités municipales pour mettre fin aux représentations scandaleuses de la troupe dite de Black Crook. Tous les membres de la troupe, au nombre de dix-neuf, ont été arrêtés au beau milieu d'une représentation et traduits devant le recorder. C'est un acte de vigueur qui fait honneur au maire de Montréal et que d'autres maires pourraient imiter avec avantage. On ne saurait trop sévir contre les théâtres de bas étage qui n'ont qu'un but : corrompre la jeunesse.

On lit dans le *Quotidien*, du 1er mars, au cours d'un article intitulé : *Le parti conservateur*, cette phrase incroyable :

"Le parti conservateur a joué sa fortune politique sur une question de restauration de privilèges d'écoles catholiques. Le Pape vient d'approuver cette politique dans sa récente encyclique *Afari vos*."

Pour l'amour de Dieu, qu'on ne cherche pas à exploiter ainsi l'encyclique au profit d'un parti !

L'Enseignement primaire : — Nous venons de recevoir la livraison de mars de l'*Enseignement primaire*, cette excellente revue pédagogique que dirige avec tant de zèle notre ami M. C.-J. Magnan. Le sommaire est très varié, comme toujours. Cette revue devrait être entre les mains de tous les instituteurs et de toutes les institutrices du pays, et les commissions scolaires feraient certainement œuvre très utile en y abonnant leurs instituteurs et institutrices. Le prix de l'abonnement n'est que de \$1.00 par année. Adresse : Boîte 1094, Haute-Ville, Québec.

Un bohème de lettres travaille à un grand roman naturaliste.

— La marquise, écrit-il, devint pâle comme un linge.

Jetant à ce moment les yeux sur ses manchettes, qui datent d'au moins quinze jours, il est pris d'un scrupule et ajoute par souci d'exactitude :

— ... Plus pâle même qu'un linge.

Le Révérend M. Joseph Morin, curé de St Jacques le Mineur, décédé le 22 de ce mois, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

Archevêché de Québec

24 février 1898

B. PH. GARNEAU, Ptre
Secrétaire.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

Paris, 27 janvier.

On n'a pas oublié que, dans sa séance du 8 juin 1894, le Sénat vota une loi ayant pour objet l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc. Cette proposition fut renvoyée à la Chambre qui, obéissant à des mobiles sur lesquels il n'est pas besoin d'insister quand on connaît son soupçon anti-cléricalisme, l'écarta obstinément de son ordre du jour.

Depuis lors, des milliers et des milliers de pétitions sont parvenues au bureau de la Chambre, réclamant d'elle le vote de la loi déjà adoptée par le Sénat. En présence de cette insistance, M. de Mahy, rapporteur de la 31^e commission, vient de déposer un rapport qu'il nous paraît intéressant de donner *in extenso* :

La 31^e commission, en recevant la nouvelle pétition dont l'examen lui a été confié, concernant la fête de Jeanne d'Arc, ne peut s'empêcher de remarquer l'admirable persévérance avec laquelle les femmes de France poursuivent la réalisation de leur vœu. Nulle réponse plus noble ne pourrait être faite au reproche adressé à notre nation de manquer d'esprit de suite. Elles ne cessent de demander à la Chambre très respectueusement de vouloir bien ratifier le vote favorable émis par le Sénat au sujet d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

« Le nom de la grande Libératrice, disent-elles, est également cher au cœur de tous. Les étrangers eux-mêmes nous l'envient. C'est en saluant de l'épée et en présentant les armes que nos régiments défilent devant l'humble demeure qui abrita son berceau. Le peuple tout entier s'émeut quand on parle de Jeanne d'Arc, et son souvenir, loin d'être effacé, s'offre à nous comme un symbole d'union. Les femmes françaises voient une amie dans l'héroïne lorraine et un modèle de patriotisme. Elles vous disent aujourd'hui, messieurs les députés, combien elles seraient heureuses de lui voir rendre les hommages publics et officiels qu'elle a si bien mérités. »

Il semble évident à la 31^e commission, comme à celles qui, précédemment, ont été chargées de l'examen de pétitions extrêmement nombreuses ayant le même objet, que le grand mouvement qui s'est produit dans le pays et qui se manifeste avec une suite si remarquable depuis plusieurs années, par la publication d'ouvrages spéciaux et par l'envoi continu de pétitions émanées d'un très grand nombre de points du territoire dans tous nos départements, pétitions couvertes de milliers de signatures appartenant à toutes les confessions religieuses, à toutes les opinions politiques et philosophiques, à toutes les classes de la Société, est bien l'expression du sentiment national.

En conséquence, la trente-unième commission des pétitions recommande à votre sollicitude la ratification de cette loi, suprême hommage de la patrie à la plus pure, à la plus noble, à la plus glorieuse, à la plus héroïque, à la plus dévouée enfant

de notre race et qui paya de son martyre le salut de la nation, préparé et assuré par son génie politique autant que par ses victoires.

M. de Mahy rappelle ensuite que la proposition de loi en question fut présentée au Sénat avec l'adhésion de 229 députés de toutes nuances et qu'elle fut votée au Sénat par 143 voix contre 93.

On sait que cette proposition comporte trois articles.

Art 1^{er}. — La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Art. 2. — Cette fête a lieu le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

Art. 3. — Il sera élevé en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur la place de Rouen où elle a été brûlée vive, un monument avec cette inscription : « A Jeanne d'Arc la France reconnaissante ».

LA VENERABLE MARIE-CRESSENCE HOSS

DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

(1682-1744)

[Du Messager du Cœur de Jésus de Toulouse]

(Suite)

Notre-Seigneur révéla un jour à sainte Madeleine de Pazzi que bientôt elle serait jetée dans la « fosse aux lions, » c'est-à-dire abandonnée à la rage des puissances infernales. Semblable épreuve était réservée à Crescence. Elle dura quatre ans ; quatre ans d'étranges persécutions, telles qu'on en trouve dans la vie des saints les plus éprouvés en ce genre.

Les vexations diaboliques furent d'abord secrètes, et Crescence n'en disait rien. Elles ne tardèrent pas à devenir publiques et visibles à tous les yeux. Un soir, Sœur Béatrix Leder, se trouvant au dortoir, vit une forme lugubre, sans tête et en habit de chasseur, se glisser dans la cellule de Crescence. Celle-ci arriva bientôt. « Pour l'amour de Dieu, lui cria Sœur Béatrix, restez là ; un spectre vient d'entrer. » Mais l'intrépide vierge répondit que l'obéissance appelait toutes les religieuses au repos, et elle pénétra sans hésiter dans sa cellule. L'affaire fut rapportée à la supérieure et s'ébruita même dans la communauté.

Se voyant découverts, les esprits mauvais se déchaînèrent à l'encontre de leur victime. Au chapitre, Crescence disait-elle sa culpabilité, prosternée à terre, une main invisible la poussait rudement contre le sol, et sous le coup le sang jaillissait par la bouche et par le nez. A table, elle heurtait soudain si violemment de la tête contre la muraille, que les Sœurs effrayées lui croyaient le crâne brisé. C'était surtout pendant le temps du repos que les démons se donnaient libre carrière. Un bruit lugubre annonçait leur arrivée ; puis ils envahissaient la cellule sous les formes les plus horribles. Fantômes, serpents, araignées, s'avançaient alors vers le lit. Crescence, domptant

sa frayeur par la foi, apostrophait ainsi la troupe immonde : « L'obéissance m'ordonne de rester dans cette cellule ; c'est ma place et non pas la vôtre : sortez d'ici ! » Et l'engence maudite s'enfuyait, non sans avoir battu parfois la courageuse vierge. Il n'est pas de vilain tour que les malins ne se permettent à son égard. Tantôt ils la traînaient par la maison, puis la plongeaient dans l'eau d'un bassin, si longtemps et par des températures si rigoureuses qu'on ne pouvait s'expliquer comment elle n'y avait pas péri noyée ou gelée ; tantôt ils la précipitaient du haut de l'escalier ; d'autres fois ils l'écrasaient contre un mur en la rouant de coups.

A ce genre d'épreuve s'en joignait nécessairement un autre plus pénible encore : les défiances, les soupçons, les calomnies ; plusieurs Sœurs la tenaient pour possédée, se signaient à sa rencontre, et prenaient mille précautions pour que leur vêtement ne frôlât point ceux de la « sorcière. »

Le calice n'était pas encore plein. Aux tribulations extérieures s'ajouta bientôt le martyre intime du cœur. Plus de consolations spirituelles ; l'obscurité se fit dans le ciel de son âme, jusque-là si serein. Ce n'était plus que scrupules, que sécheresse désolante, angoisses de l'abandon, tentations violentes contre la foi et contre l'espérance. La pensée terrible qu'elle était exclue du nombre des élus ne la quittait pas.

Dans cette extrémité, Crescence, appuyée sur la foi pure, demeura inébranlable.

D'ailleurs l'heure de la délivrance allait sonner.

La Reine du ciel apparut, à l'héroïque religieuse, la consola, et l'engagea à visiter son image miraculeuse au Lechfeld.

La permission fut demandée et accordée. Quand vint le moment du départ, grand embarras : Crescence et sa compagne ne connaissaient pas le chemin. Mais voici qu'un inconnu frappe à la porte du couvent et demande si, par hasard, il n'y aurait personne qui voulût aller à Notre-Dame de Lechfeld, ajoutant qu'il s'y rendait lui-même et qu'il servirait volontiers de guide. La supérieure accepta une proposition si providentielle, et les pèlerins se mirent en route. Chemin faisant, on méditait, on récitait le chapelet ; l'étranger discourait merveilleusement des choses de piété et surtout des prérogatives de la Mère de Dieu. On était arrivé en vue du sanctuaire quand le charitable guide disparut tout à coup. Le lendemain, les deux pèlerins firent la sainte communion. Pendant l'action de grâces, Crescence fut ravie en extase. Notre-Dame revint vers sa fille chérie, pleine de grâce et de majesté ; elle lui promit de la délivrer désormais des attaques extérieures du démon, mais lui annonça que Dieu lui réservait encore bien des peines intérieures pour le plus grand bien de son âme. « Ma fille, ajouta la Vierge fidèle, ne crains rien ; je serai ta protectrice. »

Quelques années s'écoulèrent ; les anciens préjugés contre Crescence tombèrent peu à peu, et on lui confia la charge de portière. Elle la remplit seize ans avec une fidélité, une pa-

tience et une charité qui ravissaient tous les cœurs.

Dans cette vie toute uniforme, le lecteur ne doit point s'attendre au récit mouvementé d'actions d'éclat ou d'entreprises apostoliques. Concentrons donc nos regards sur les vertus qui s'épanouissaient, sous le regard et à l'ombre du cloître, dans cette âme d'élite ; vertus admirables auxquelles un des confesseurs de Crescence rendait hommage dans un témoignage officiel, qui se terminait par ces paroles :

En un mot, sa vie, vraiment séraphique, renferme en abrégé tout ce que le monde estime et vénère dans les plus grands saints... Ainsi je l'atteste d'après ma conscience et selon mon savoir, sur mon honneur sacerdotal, devant Dieu, et le signe de ma propre main et sous notre sceau ordinaire. — Kaufbeuren, le 15 septembre 1736.

Barthélemy BINNER,
de la Compagnie de Jésus,
Confesseur du couvent de Maierhoff.

IV

A la base de toute vertu solide doit se rencontrer l'esprit de foi. En Crescence il était éminent et se manifestait de mille manières.

Quand elle exhortait ses Sœurs à prier pour la conversion des pécheurs, surtout des protestants, sa figure pâle d'ordinaire, se colorait, de grosses larmes coulaient de ses yeux, ou bien l'émotion, étouffant sa voix, ne lui laissait formuler que des vœux entrecoupés : « Ah ! si les hommes voulaient vraiment croire en Dieu ! S'ils voulaient vraiment connaître Dieu ! » Dans un désir ardent de voir la foi se propager sur la terre : « Si je n'étais une pauvre femme, s'écriait-elle, je m'embarquerais sur le premier navire partant pour les Indes, afin d'y faire connaître Jésus-Christ aux païens, où d'offrir à Dieu le sacrifice de mon sang. »

Bien que favorisée de milles grâces extraordinaires, elle leur préférait la vertu de foi.

« J'estime plus un article de foi, disait-elle, que toutes les révélations particulières. C'est évidemment une grande grâce quand Jésus-Christ apparaît à un homme ; cependant je ne porte point envie à la personne ainsi privilégiée. La grâce de la foi me suffit, et le mérite est pour ceux qui croient sans voir. — Vraiment, ajoutait-elle, si Jésus-Christ se montrait visiblement dans une hostie, quand même cela me serait aisé, je ne lèverais pas les yeux pour le voir ; je les fermerais plutôt, parce que la foi me donne une certitude infiniment plus grande de la présence de Notre-Seigneur, que les sens ne le pourraient faire. »

En retour, Crescence voyait Dieu en toute créature. Comme beaucoup de saints, elle aimait à lire, dans le beau livre de la nature, les témoignages de la bonté et de la puissance du Créateur.

(A suivre)